

**Conseil d'administration**  
**9-10 mars 2023**

En référence au  
 point 8 de l'ordre du jour

**Point à l'ordre du jour : Protection et gestion des incidents**

**Résumé**

Ceci est le rapport annuel de protection de l'IPPF 2022 qui donne un aperçu des travaux réalisés en matière de protection à l'IPPF au cours de l'année passée. Ce rapport fournit également au C-FAR des données et des analyses concernant les cinq signalements de protection effectués sur SafeReport en 2022 et le cumul des signalements des années précédentes depuis le lancement de *SafeReport* en décembre 2018. Tout au long de ce rapport, les termes - cas, problème, signalement, dossier - sont utilisés de manière interchangeable. Ces termes se rapportent aux cas qui ont été rapportés sur *SafeReport* et qui peuvent être - des préoccupations, des problèmes, des griefs, des allégations ou des plaintes.

**Principales réalisations - 2022**

- 1. Le taux d'achèvement de la formation annuelle de remise à niveau sur la protection est de 95 %** dans l'ensemble du Secrétariat, ce qui représente un changement significatif par rapport à l'année dernière et illustre l'intégration de la protection dans notre fonctionnement et notre culture.
- 2. Formation dispensée à 55 AM** : sensibiliser et rendre plus clairs les droits à la protection du personnel et des client-e-s/bénéficiaires.
- 3. Exploitation des avantages de la technologie** : amélioration de 55% en un an du nombre de nouveaux membres du personnel qui ont renvoyé les commentaires d'évaluation du cours d'intégration à la protection, ce qui nous a permis de nous améliorer sur la base du « Tu dis, Je fais ».
- 4. Traduction du kit de formation à la protection dans les langues suivantes** – Malais, swahili, russe, népalais, hindi, kannada, bengali, cingalais, tamoul et mise à jour des versions en anglais, arabe, espagnol, français.
- 5. Formation initiale obligatoire à la protection** dispensée dans les huit semaines suivant la date d'entrée en fonction : 67% sur tous les sites du secrétariat.

Nous avons renforcé l'équipe Protection/Gestion des incidents avec l'arrivée d'une conseillère protection bilingue français-anglais très expérimentée et qui apportera son appui aux bureaux régionaux – ARO, AWRO et SARO. Le nouveau membre a rejoint l'équipe au T4.

**SOMMAIRE**

	<b>PAGE</b>
1) Cas de protection : synthèse cumulées des données et de l'année 2022	1
2) Cas de protection : données cumulées et de l'année 2022 – détails	2-3
3) Activités et résultats	3
4) Autres avancées	5
5) Points à retenir	5
6) Priorités clefs pour 2022	5
Annexe 1 : Liste des AM ayant suivi la formation à la protection en 2022	6

**SIGLES**

ACRO : Bureau régional de la Région des Amériques et des Caraïbes      ARO : Bureau régional de la Région Afrique  
 AM : Association membre / Membre associé / Partenaires de collaboration  
 AWRO : Bureau régional Monde arabe      BC : Bureau de Londres  
 CA : Conseil d'administration      C-FAR : Comité d'audit, des finances et des risques  
 ENRO : Bureau régional du réseau européen  
 FCDO : Bureau [britannique] des affaires étrangères, du Commonwealth & du développement

**Action requise** Le C-FAR de lire et de **prendre note** du rapport.

## Rapport annuel de protection 2022

### 1. Dossiers de protection : Synthèse des données - année 2022 et cumulées

Année 1 jan - 31 déc 2022				Cumul 1 déc 2019 - 31 déc 2022			
5 nouveaux cas	7 dossiers fermés	100% liés aux AM	55% dossiers en retard fermés	23 signalements reçus	21 dossiers fermés	22% liés au Secrétariat	78% liés aux AM
43% de dossiers corroborés fermés	43% de dossiers partiellement corroborés fermés		14% de dossiers non corroborés fermés	73% de dossiers: Harcèlement sexuel	14% de dossiers: Exploitation et abus sexuel	13% de dossiers : autres formes d'abus	1 dossier en retard toujours ouvert
100% de dossiers : allégations de harcèlement sexuel				6 nouveaux cas de protection en moyenne reçus chaque année		5 dossiers de protection clos en moyenne chaque année	

Ce rapport ne prend en compte que les données relatives aux problèmes de protection signalés, sauf lorsque des précisions sont fournies sur le nombre relatif de cas de protection par rapport aux cinq autres types de problèmes et/ou à notre charge de travail totale de 282 cas. En raison de la nature confidentielle des problèmes de protection, il n'y a pas d'informations plus détaillées sur ces cas.

**a) signalements reçus en 2022** : cinq nouveaux cas de protection ont été reçus en 2022, soit 6 % de tous les nouveaux cas signalés en 2022 pour les six types de problèmes - voir le tableau 1 ci-dessous.

**b) cumul des nouveaux dossiers** : à la fin de l'année 2022, 23 cas de protection au total avaient été signalés, soit 8,2 % des 282 de tous les nouveaux cas signalés en 2022 pour les six types de problèmes depuis le lancement de *SafeReport* en décembre 2018 - voir le tableau 1 ci-dessous.

**c) clôture des dossiers et résultats en 2022 cumulés** : sept dossiers de protection ont été fermés en 2022, dont trois en souffrance depuis 2021. Trois ont été corroborés, trois partiellement corroborés et un non corroboré. A la fin de 2022, 21 dossiers de protection ont été conclus et clôturés - voir tableau 2.

**d) dossiers ouverts au 31 décembre 2022** : deux dossiers sont toujours ouverts, l'un signalé en 2020 et l'autre en 2022. Tous deux émanent des AM. Après d'importantes contestations entre les cadres de l'AM (ou des AM. Je ne sais s'il y en a une ou 2) et son instance de gouvernance, le dossier le plus ancien de ces deux affaires progresse enfin et l'on espère qu'il sera conclu et clôturé au début de 2023 - voir tableau 3.

**e) cas de protection le plus courant** : Il s'agit du harcèlement sexuel, soit 76% des cas de protection signalés cumulativement – un dossier datant de 2020 devrait être clos au début de 2023 - voir tableau 1.

## 2. Dossiers de protection : données cumulées et de l'année 2022 – détails

Tableau 1 : Cas de protection signalés au cours de 2022 et année par année

Sous catégories	Total cumulé au 31-12-21	Signalés en 2022	Signalés en 2021	Signalés en 2020	Signalés en 2019
Exploitation et/ou abus sexuel	3 (4, 100%)	1 (1, 100%)	1 (1, 100%)	0 (0%)	1 (1, 100%)
Harcèlement sexuel	17 (13, 76%)	4 (4, 100%)	3 (3, 100%)	6 (4, 67%)	4 (2, 50%)
Toutes les autres formes d'abus	3 (2, 67%)	0	2 (2, 100%)	1 (0%)	0 (0, 0%)
Nombre total de dossiers de protection ouverts	23 (19, 83%)	5 (5, 100%)	6 (6, 100%)	7 (4, 57%)	5 (3, 60%)

Les chiffres entre ( ) représentent le nombre et le pourcentage de cas de protection concernant les AM/Assoc/PC.

Tableau 2 : Clôtures et résultats des dossiers de protection – cumulativement et année par année

Conclusions des dossiers	Total cumulé	2022	2021	2020	2019
Corroborés	13	3	6	2	2
En partie corroborés	3	3	0	0	0
Non corroborés	3	1	0	2	0
Rétracté	1	0	1	0	0
Pas de réponse de la part de la personne faisant le signalement	1	0	1	0	0
Total	21	7	8	4	2

Tableau 3 : Nombre de dossiers ouverts au 31-12-22

Dossiers ouverts	Cumul des dossiers ouverts	Signalés en 2022	Signalés en 2021	Signalés en 2020	Signalés en 2019
Nb de dossiers de protection toujours ouverts au 31-12-22	2 (2, 100%)	1 (1, 100%)	0 (0, 0%)	1 (1, 100%)	0 (0, 0%)

Les chiffres entre ( ) représentent le nombre et le pourcentage de cas de protection concernant les AM/Assoc/PC.

## 3. Activités et conclusions

**b) Formation initiale à la protection du Secrétariat - voir le tableau 1 ci-dessous :** à la suite des pilotes au T4 2022 d'une nouvelle approche du Secrétariat pour la formation d'intégration obligatoire à la protection, nous avons mis en place le modèle et fixé un indicateur de performance pour que tous les nouveaux membres du personnel aient accès à cette formation dans les huit semaines suivant leur entrée en fonction.

À la fin 2022, 85 % des nouveaux membres du personnel (y compris les consultants, les employés et les stagiaires) avaient suivi la formation initiale à la protection. Parmi celles et ceux-ci, 67% l'ont suivie dans les huit premières semaines de leur date de prise de fonction. Les taux de réussite dans chaque région dépendent du service de RH régional qui veille à ce que les nouveaux-elles arrivant-e-s soient signalé-e-s à l'équipe Protection et Gestion des incidents selon les calendriers convenus. Certains membres du personnel sont entrés en fonction en décembre 2022 et seront en conformité s'ils suivent cette formation en janvier ou février 2023.

Tableau 4 : Participation à la formation initiale obligatoire à la protection

Bureaux du Secrétariat	Nombre de nouveaux employé-e-s	Nombre et % de membres du personnel ayant fini la formation initiale à la protection		ICP Nombre de membres du personnel l'ayant suivie dans les 8 premières semaines	RAV 0-33% Rouge 4-66% Ambre 67 -100% Vert
ACRO	7	4	(57%)	1	(25%)

AWRO	3	2	(67%)	1	(50%)
ARO	19	17	(74%)	10	(59%)
BC	21	16	(76%)	10	(63%)
EN	8	8	(100%)	8	(100%)
ESEAOR/SROP	10	10	(100%)	9	(90%)
SARO	13	12	(92%)	7	(58%)
<b>Total</b>	<b>81</b>	<b>69</b>	<b>(85%)</b>	<b>46</b>	<b>(67%)</b>

**b) Formation annuelle de remise à niveau à la protection du Secrétariat - voir le tableau 5 ci-dessous :** Suite à une revue de la formation de remise à niveau en 2021, un nouveau cours a été conçu et lancé sur une nouvelle plateforme – « Academy ». Le cours 2022 a été mis à la disposition de l'ensemble du personnel le 24 octobre 2022, avec l'obligation de le suivre avant le 31 décembre 2022.

Le taux d'achèvement était de 95 % au 31 décembre 2022, contre 75 % en 2021.

Il s'agit ici d'une amélioration significative, obtenue grâce à la résolution des problèmes informatiques, à la réduction de la durée du cours, à un soutien important et aux messages clairs des collègues de l'équipe de direction et des responsables hiérarchiques concernant la nature obligatoire du cours.

**Tableau 5 : Remise à niveau annuelle sur la protection en 2022 par région ou division**

Région	Nb de participants	ICP Nombre ayant terminé la formation dans les temps impartis	RAV 0-99 % Rouge 100% Vert
Conseil d'administration	14	14	100%
ACR	12	12	100%
ARO	62	59	95%
AWR	19	19	100%
BC	80	72	90%
EN	26	25	96%
ESEAOR/SROP	47	46	98%
SARO	31	31	100%
Equipe de direction	11	11	100%
<b>Effectifs du Secrétariat</b>	<b>288</b>	<b>275</b>	<b>95%</b>

**c) Mise en œuvre de la formation à la protection dans les AM – voir annexe 1 ci-dessous :** 11 ateliers de formation à la protection à l'intention des AM ont été organisés en 2022 avec 330 participant-e-s au total. Le soutien/coaching offert par la responsable protection a permis à trois membres du *groupe de travail global sur la protection* d'acquérir les compétences leur permettant de dispenser cette formation aux AM. Cette plus grande capacité fut vitale en 2022, alors que deux postes de conseillers protection à plein temps (66 % de l'effectif total de l'équipe) sont restés vacants tout au long du T3.

Cependant, au cours du T4, nous avons pu recruter une conseillère protection très expérimentée qui a déjà apporté une valeur ajoutée à plusieurs égards et qui stimule la réflexion sur les questions de protection, fournissant ainsi un soutien indispensable à l'équipe.

La responsable protection s'est rendue à Bogota en novembre 2022 pour assister à la réunion du Conseil d'administration et dispenser une formation à la protection aux 14 AM d'ACRO. Il s'agissait d'un moment important pour cette région, puisque c'était la première fois que tous les AM participaient à un atelier ensemble en tant que nouvelle région. Les participant-e-s se sont montré-e-s très engagé-e-s et très désireux-ses de développer, ou de commencer à développer, le protection dans leurs organisations.

La responsable protection et ses collègues de W2A et d'ARO ont également participé à une mission conjointe de soutien à l'Association de planification familiale du Malawi. 37 membres du personnel et administrateur-riche-s ont participé à une formation conçue sur mesure. La visite d'une clinique fut organisée pour discuter de l'efficacité avec laquelle la protection a été normalisée dans le travail de la clinique - tant pour le personnel que pour les clientes - et pour identifier comment le Secrétariat pourrait mieux soutenir ces efforts. La nature conjointe de la mission a été un excellent exemple d'une approche efficace et unifiée du soutien en présentiel aux AM.

Deux importants résultats ont ainsi été obtenus, à savoir : une meilleure compréhension par l'instance de gouvernance, la direction et le personnel des responsabilités de chacun-e en matière de protection, et une bonne introduction aux nouvelles normes et au nouveau processus d'accréditation, auquel le volet protection a été nouvellement intégré.

#### **4. Autres avancées :**

**a) Recrutement sans risque** - La politique de protection de l'IPPF (enfants et adultes vulnérables) exige la pratique d'un recrutement sécurisé et sans risque dans toute la Fédération. En commençant par le Secrétariat, nous avons donc évalué la conformité de tous les bureaux à ces conditions et avons élaboré des directives et des ressources en conséquence.

**Résultat** : l'alignement sur les meilleures pratiques prescrites en matière de recrutement sans risque réduit le risque que des personnes ayant fait l'objet de mesures disciplinaires sérieuses ou de condamnations pénales liées à la protection puissent travailler à l'IPPF.

**b) Mise à jour du kit de formation à la protection** - le kit a été mis à jour et, à la fin de l'année 2022, en plus des traductions en arabe, espagnol, français et portugais, a été traduit en neuf autres langues : malais, swahili, russe, népalais, hindi, kannada, bengali, cingalais et tamoul.

**Résultat** : étant donné que nous avons identifié la nécessité d'étendre la sensibilisation à la protection aux personnes qui accèdent aux services de SDRS de l'IPPF, il était devenu apparent que cela pourrait être mieux réalisé si l'accès aux ressources pouvait être fourni dans beaucoup plus de langues.

**c) Développement des AM WISH** : des formations des formateurs en présentiel et des sessions virtuelles ont été organisées avec les AM de l'IPPF en Ethiopie, au Soudan, en Ouganda, au Malawi et en Tanzanie. En outre, un soutien technique à la protection a été fourni aux AM du Burundi, de la Tanzanie, de l'Ouganda, du Malawi, du Soudan et du Sud-Soudan afin d'assurer la conformité aux normes de protection de l'IPPF et du FCDO.

Un questionnaire d'auto-évaluation sur la protection a été élaboré et distribué aux AM afin de vérifier leur niveau de conformité aux normes de protection. Il s'agit d'amener toutes les AM à comprendre ce que la protection demande d'elles et de parvenir à une démarche collaborative avec les chargé-e-s de protection des AM. Le questionnaire servira également de document d'orientation à la planification des activités de protection, car il sera rempli à la fin de chaque année pour faire apparaître réalisations et lacunes.

**Résultat** : une conformité accrue des AM de W2A avec les exigences de protection renforcées du FCDO.

#### **5. Points à retenir**

**a) Tendances** : le harcèlement sexuel est de loin le signalement le plus courant en matière de protection. Bien que nous ayons amélioré notre visibilité auprès des clientes/bénéficiaires et que nous continuerons de tout faire en ce sens, le nombre de cas d'exploitation et d'abus sexuels signalés par les clientes/bénéficiaires est inférieur à ce que l'on pourrait attendre lorsque l'on tient compte du nombre de personnes qui bénéficient des services de l'IPPF.

**b) Risques** : le risque et la probabilité de nuire à la réputation de l'IPPF et à la création de revenus, en fonction de la manière dont l'IPPF répond aux cas de protection, sont atténués par l'expertise offerte par l'équipe Protection/Gestion des incidents. En outre, les initiatives mondiales élaborées par le *groupe de travail global sur la protection* et les points relais/chargés de la protection – lorsque ces derniers existent – contribuent toujours aux mesures d'atténuation des risques. Il reste cependant beaucoup à faire encore dans ce domaine si nous voulons aider les AM à mieux comprendre l'importance de créer des services et une culture de travail sûrs.

c) **Bureau d'ACR du Secrétariat** : 100 % du personnel a participé à la formation de remise à niveau à la protection. Cependant, la région a eu du mal à atteindre l'indicateur de performance relatif à la participation des nouveaux-elles employé-e-s à la formation protection dans les huit semaines suivant leur entrée en fonction et a terminé l'année avec un taux de conformité de 25 % qui serait imputable aux nombreux changements de personnel dans le BR.

En outre, ce BR n'a ni conseiller protection, ni point relais protection, ni membre au sein du groupe de travail mondial sur la protection. De ce fait, la région est moins à même de prendre part aux initiatives mondiales en matière de protection. La solution pour l'avenir est qu'ACRO regarde les rôles/responsabilités protection dont il a besoin et qu'il s'aligne sur l'approche générale des RH en matière de protection - ceci pourrait se faire par le biais des plans de réaligement. Le personnel RH du BR doit veiller à ce que le processus et la participation à la formation initiale à la protection pour les nouveaux arrivants soient respectés.

## 6. Priorités clefs pour 2023

- **Objectifs d'ICP protection pour 2023** - à valider et à classer par ordre de priorité dans le cadre des plans de soutien et de développement des AM en 2023 :
  - a. 100 % du personnel participe à la formation initiale à la protection dans les quatre semaines suivant leur date d'entrée en fonction
  - b. 100% des nouveaux membres des conseils/instances/comités de l'IPPF suivent une formation initiale à la protection
  - c. 100 % des membres actuels conseils/instances/comités de l'IPPF participent à une formation de remise à niveau à la protection
  - d. 100 % des membres du personnel suivent une formation de remise à niveau à la protection dans les délais convenus
  - e. 70 % des AM reçoivent une formation à la protection à l'échelon de leurs cadres et de leurs instances de gouvernance.
- **Évaluer la mise en place de l'initiative de recrutement sans risque** : sur tous les sites du Secrétariat
- **Réexaminer et reconcevoir le pôle Protection et Gestion des incidents** : afin d'augmenter le nombre de visites sur ce site et l'utilisation des ressources mises à disposition.

### Annexe 1 : Formation des AM à la protection en 2022

Région et date	AM	Nombre total de participant-e-s
<b>ACRO 28 novembre</b>	Family Planning Association of Trinidad and Tobago	<b>14</b>
	Instituto Peruano de Paternidad Responsable	
	Stichting Lobi - Suriname	
	Bahamas Family Planning Association	
	Foundation for the Promotion of Responsible Parenthood - Aruba	
	Caribbean Family Planning Affiliation	
	Jamaica Family Planning Association	
	Dominica Planned Parenthood Association	
	Antigua Planned Parenthood Association	
	Mexfam	

	Cemoplaf/Bolivia	
	Colectivo ebeldía / Ecuador	
	Fudacion LLaves - Honduras	
<b>ARO 24 mai</b>	Association Tchadienne pour le Bien-Etre Familial	<b>30</b>
	Mauritius Family Planning & Welfare Association	
	Association Burundaise pour le Bien-Etre Familial	
	Association pour le Bien-Etre Familial/Naissances Désirables	
	Reproductive health of Uganda	
	UMATI – Tanzania	
	Family Guidance Association of Ethiopia	
	Sudan Family Planning Association	
	Family Planning Association of Malawi	
	Reproductive Health Association of South Sudan	
<b>ARO 12 &amp; 13 déc</b>	Family Planning Association of Malawi	<b>37</b>
<b>EN 9-11 mai</b>	Austrian Family Planning Association (Österreichische Gesellschaft für Familienplanung)	<b>23</b>
	Fédération Francophone Belge pour le Planning Familial et l'Education Sexuelle	
	Cyprus Family Planning Association	
	Väestöliitto (The Family Federation of Finland)	
	Mouvement Français pour le Planning Familial	
	Irish Family Planning Association	
	Israel Family Planning Association	
	Reproductive Health Alliance Kyrgyzstan	
	Rutgers	
	Sex og Politikk	
	Associação para o Planeamento da Família	
	Slovak Family Planning Association	
	Federación de Planificación Familiar de España	
Riksförbundet för Sexuell Upplysning - Sweden		
<b>ESEAOR 14 &amp; 15 juin</b>	Cook Islands Family Welfare Association	<b>30</b>
	Kiribati Family Health Association	
	Family Health Association of Fiji	
	Samoa Family Health Vanuatu Family Health Association	
	Solomon Islands Planned Parenthood Association,	
	Tonga Family Health Association	
	Tuvalu Family Health Association	
<b>ESEAOR 15 &amp; 16 June</b>	China Family Planning Association	<b>17</b>
	Family Health Association of Korea	
	Family Planning Association of Hong Kong	

	Mongolian Family Welfare Association	
	Myanmar Maternal and Child Welfare Association	
<b>ESEAOR 23 &amp; 24 juin</b>	JOICFP Japan staff and overseas partner staff	<b>40</b>
<b>ESEAOR 30 juin</b>	Reproductive Health Association of Cambodia	<b>30</b>
<b>ESEAOR 13 and 14 juillet</b>	Indonesia Planned Parenthood Association	<b>70</b>
<b>SARO 19 août</b>	IPPA-Indonesia	<b>30</b>
<b>SARO 13 &amp; 14 déc</b>	AFGA	<b>9</b>
	<b>Total des participants</b>	<b>330</b>